L'ABEILLE.

IMPRIMÉ TOUS LES JOURS, PAR F. DELAUP.

NOUVELLE-ORLÉANS.

Jeudi, 22 Mai 1828.

TICKET DE L'ADMINISTRATION.

Manufactures domestiques—Améliorations internes.

ELECTEURS D'ADAMS.

JAMES VILLERE—De St. Bernard,
A. LEBLANC—De l'Assomption,
C. BRINGIER—D'Est Baton-Rouge,
N. DECLOUET—De St. Martin,
D. MORRIS—Natchitoches.

Mr. PIERRE DERBIGNY sera soutenu, à la prochaine élection de Gouverneur, par un grand nombre d'électeurs.

Nous sommes autorisés à annoncer Mr. E. D. WHITE à la place de Représentant au Congrès, à la prochaine élection.

LEGISLATURE D'ETAT.

G. A. Waggaman.	*Chs. Maurian.*
P. Landreaux.	*J. H. Shepherd.*
M. Dureille.	*D. F. Burthe.*
Ant. Ducros.	

VICTOIRE! CONCITOYENS, VICTOIRE!

La Cour Suprême a prononcé en faveur du Conseil de Ville; le terrible *mandamus* l'épouvantable *distringas* ont été enfoncés, culbutés, pulvérisés. Il nous est impossible de reproduire les *considérans* aussi volumineux qu'irrésistibles, qui pareils à une charge de grosse cavalerie, ont décidé la victoire: les conclusions suivantes de l'hon. Cour peuvent en être regardées comme le bulletin.

"Nous concluons que l'acte de la Législature de 1816 n'a pas violé la constitution; que la Cour du 1er. District était par conséquent sans juridiction; que ses décisions ont été rendues *coram non judice*; que l'intimé n'a [illegible] aucune autorité du writ de *distringas* [illegible] rendu coupable [illegible] transgressé [illegible] en saisissant les [illegible] appelans.

"Il est conséquemment ordonné, adjugé et décrété que le jugement de la Cour de Paroisse est annulé, [illegible] avec et cassé; que jugement est rendu en faveur des demandeurs, et que le [illegible] est renvoyé avec instructions [illegible] les dommages soufferts par eux dans cette affaire, et que l'intimé paiera les dépens en cette Cour."

Dans le préambule de ces conclusions, la Cour Suprême reconnait au corps législatif le droit de répartir parmi les corporations une certaine portion du pouvoir judiciaire. C'est un précédent fort utile pour le présent et pour l'avenir; et nous croyons n'être que l'organe de l'immense majorité des citoyens, en rendant à la Cour Suprême l'hommage que méritent son impartialité, sa prévoyance et sa sagesse.

Nouvelles Politiques.

Extrait du Constitutionnel.

PARIS, 18 [illegible]

Nous avons lieu de croire à l'exactitude des renseignemens que nous avons reçus de Londres, et que nous avons publiés dans notre précédent numéro. Le cabinet britannique semble déterminé à ne faire aucune démonstration au sujet des affaires d'Orient, et [illegible] envahissement de la Valachie et de la Moldavie par les armées russes, sans y opposer de vains obstacles, et sans chercher ailleurs des compensations.

Il paraît que, de son côté, la France adopte à quelques égards un système semblable. Nous ne pouvons nous résoudre à croire toutefois que notre gouvernement ne se mette au moins en mesure d'agir au premier moment, si les circonstances viennent à l'exiger plus impérieusement.

Ainsi donc, si ces nouvelles sont vraies, la Russie va faire intervenir la force pour obtenir l'exécution du traité d'Akermann, tandis que l'Angleterre et la France se borneront à exécuter le traité du 6 Juillet. On se souvient que le Moniteur annonçait dernièrement que la question serait conclue sur les bords du Danube. On se flatte d'une espérance à laquelle probablement on n'ajoute pas en réalité beaucoup de foi, lorsqu'on a l'air de croire que la Porte sera plus traitable et plus disposée à des concessions, alors que les Russes occuperont les principautés. Tout ce qu'on dit à ce sujet n'est qu'un prétexte mis en avant pour retarder des événemens de haute importance, auxquels les puissances de l'Europe savent bien qu'en définitive elles ne pourront se soustraire. Il est présumable même que les difficultés qui existent aujourd'hui deviendront plus compliquées encore sur le Danube que sur le Pruth. On ne gagnera donc que du temps à attendre; mais y aura-t-il compensation? il est permis d'en douter.

Les débats vont s'établir maintenant entre l'Autriche et la Russie, car il est impossible que la première de ces puissances puisse s'accommoder de l'occupation des principautés par les Russes, et pourtant il faudra qu'elle la subisse. L'Autriche, dit un journal, fait des préparatifs pour occuper la Servie. Il nous semble que, dans la situation où elle se trouve, elle n'est guère en position de songer à de nouveaux envahissemens. Ses meilleures troupes sont en Italie, et certes elle ne peut pas les retirer; chacun sait dans quel asservissement sont plongées les provinces austro-italiennes; la force seule les oblige à supporter tous les maux dont elles sont accablées. La Hongrie est menaçante aussi pour l'Autriche, et c'est encore avec des baïonnettes qu'on lui impose silence et résignation. L'Autriche pourrait tout au plus disposer de quelques régimens italiens, qu'elle a soin de tenir fort éloignés de leur pays; mais peut-elle compter sur de pareils auxiliaires? elle se gardera bien de s'y hasarder.

Ne faut-il pas conclure de toutes ces complications que chacune des puissances songe intérieurement de son côté, comme on dit vulgairement, à tirer son épingle du jeu? N'en faut-il pas conclure aussi qu'on retardera beaucoup moins qu'on ne pense une crise dont l'éclat doit retentir dans l'Europe entière?

VARSOVIE, 23 février.

Soit souvenir de la gloire acquise autrefois en combattant contre l'ennemi commun de la chrétienté, soit pour prouver son dévouement à notre auguste souverain, la population du royaume de Pologne manifeste pour les armemens actuels un enthousiasme aussi grand que s'il s'agissait d'une affaire uniquement nationale. Plusieurs guerriers expérimentés, aussi marquans par leur rang que par leur fortune, qui avaient quitté le service depuis 1814 et 1815, ont offert, à ce qu'on apprend, non seulement de faire la campagne sans solde, mais encore d'équiper des hommes à leurs frais. Un grand nombre d'officiers de l'ancienne armée polonaise, qui vivaient à l'étranger depuis plusieurs années, se sont rendus à Varsovie pour reprendre du service sous le drapeau national. Le même zèle et le même esprit de désintéressement se manifestent pour les fournitures nécessaires pour l'entretien des troupes rassemblées sur la frontière du royaume dans des cantonnemens extrêmement rapprochés les uns des autres.

CORFOU, 9 Février.

C'est ici que doit être fixé le siége des négociations relatives à la liberté de la Grèce. Tout se prépare pour la réception des trois ambassadeurs, et leurs travaux commenceront immédiatement. On ignore encore quelle part le gouvernement turc prendra à ces négociations, et jusqu'à quel point aura lieu la coopération du gouvernement grec. La non-participation de la Porte créerait à elle seule un état de guerre, et la question ne pourrait plus alors être résolue que par le glaive. C'est dans l'attente de cet événement que les escadres alliées ont été depuis peu renforcées, et que les bâtimens qui ont le plus souffert à Navarin ont été promptement réparés. Le vice-amiral Codrington doit conserver le commandement, quoiqu'un certain parti ait voulu le lui faire perdre. Nous sommes donc appelés à devenir témoins de bien graves événemens.

(Gazette d'Augsbourg.)

On lit dans l'Evening-Mail de Dublin: —On vient de recevoir enfin des nouvelles certaines sur le sort du malheureux La Pérouse. Voici l'extrait d'une lettre écrite par M. John Russell à son oncle sir William Betham:

A bord du Research, bâtiment de la Compagnie des Indes Orientales, Nouvelle-Zélande, 7 novembre 1827.

Mon cher sir William, je m'empresse de vous informer de notre heureuse arrivée ici. Le voyage que nous venons de faire ne laisse plus de doutes sur le sort de l'infortuné La Pérouse et de ses bâtimens. Ses deux vaisseaux ont échoué dans la même nuit contre un rescif, en vue de l'île de Manico, qui est situé à 11° 40' de latitude sud, et 167 de longitude est. Un des vaisseaux a coulé bas, après avoir frappé contre les rochers, et tout l'équipage a péri; l'autre a été jeté contre le récif, et les hommes de l'équipage qui se sont échappés ont eu le temps de sauver du naufrage les matériaux nécessaires pour construire un petit bâtiment dans un endroit appelé Paiou; beaucoup d'entre eux ont été massacrés par les habitans; le reste a pu terminer le petit bâtiment; et cinq mois après leur naufrage, ils ont tous quitté l'île, à l'exception de deux hommes. L'un de ces hommes est mort depuis trois ans; l'autre a quitté l'île dans un canot, et l'on n'a plus eu de ses nouvelles; il est cependant très probable qu'il a péri, car nous avons parcouru toutes les îles environnantes, sans pouvoir obtenir sur lui le moindre renseignement.

Nous possédons les preuves les plus évidentes que ces bâtimens étaient français, et nous avons recueilli à bord plusieurs pièces d'argent et de cuivre marquées d'une fleur de lis, ainsi qu'une grosse cloche avec cette inscription en grosses lettres: *Bazin m'a fait*. Nous avons encore une autre cloche aux armes de France, ainsi qu'une partie des ornemens de la proue d'un bâtiment, avec de grandes fleurs de lis dorées.

Nous avons aussi trouvé un fragment de chandelier argenté, sur lequel sont gravées des armes.

D'après la description que M. John Russell en donne, le journal de Dublin dit que ce sont les armes de la famille française de Colignon.

FEUILLETON.

SPECTACLE.

☞ Notre attente n'a pas été trompée; la représentation au bénéfice des Orphelins avait attiré avant-hier ce que le pays renferme de plus honorable, de plus distingué et de plus séduisant. La recette doit avoir été excellente, beaucoup de billets ayant été payés généreusement. Il nous est doux de rendre justice au zèle et au talent déployés par nos acteurs dans cette intéressante occasion. Jamais la *Dame Blanche* n'a trouvé au Théâtre d'Orléans de plus mélodieux interprètes: le but de la soirée semblait avoir porté bonheur aux artistes; Madame Milon a chanté avec supériorité; Alexandre l'a secondée avec une chaleur pleine de grace, et sa piquante moitié n'a jamais paru plus aimable sous le cotillon écossais. Le beau trio du 2e. acte a été parfaitement exécuté, ainsi que le magnifique septuor qui termine la scène si originale de l'encan. Les chœurs mêmes ont chanté juste, et le feu sacré semblait avoir gagné jusqu'aux bardes, qui ont montré une sollicitude paternelle pour la cause de l'Orphelin. En un mot cette représentation a fait honneur au cœur de nos artistes, autant qu'à leur talent.

Ajoutons que M. Davis a eu la générosité de prendre sur lui les frais de la soirée, pour ne pas diminuer la recette.

Que dire du *Désespoir de Jocrisse*, genre usé, rasé, [illegible] genre stupide que l'élégante et spirituelle école de Scribe a chassé pour jamais de la scène? De telles pièces ne sont tolérables que lorsqu'elles peuvent ajouter le tribut de la charité au denier de la veuve et de l'orphelin.

On écrit de Cassel (Hesse), 2 Mars—On donnait jeudi au théâtre le Mariage de Figaro; vers la fin du premier acte, l'acteur nommé Sistor, qui jouait le rôle de Bartholo, se place devant une glace en rentrant dans le foyer, et se coupa la gorge si profondément, qu'il en mourut sur-le-champ. Un autre acteur l'ayant remplacé dans ce rôle, ce n'est qu'après le spectacle que le public a appris cet événement tragique."

On lit dans un journal des Pays-Bas: Un navire est arrivé de la Havane à Anvers la semaine dernière, avec un chargement de sucre. Dans le déchargement, une caisse parut plus légère que les autres: on la découvrit pour en connaître la cause. Quel fut l'étonnement des spectateurs d'y trouver le cadavre d'un négrillon, qui doit y avoir été enfermé immédiatement après sa naissance.

Tribunal Correctionnel de Paris.—Mme. Seigneur a pour les dindons presque autant de goût qu'un orateur ventru, mais comme elle n'a jamais pris place aux tables ministérielles, elle n'exige pas que le parfum des truffes vienne donner un nouveau prix à une chair succulente; c'est le seul bienfait des jésuites qu'elle aime pour lui-même. Un jour, Mme. Seigneur passe devant la boutique d'un rôtisseur; une foule de volailles [illegible] tourner à la broche, et mollement [illegible] sur des plats oblongs, charmaient les regards et l'odorat du public par leurs émanations délicieuses et leurs enveloppes dorées. "Un dindon surtout, un dindon, de taille et de mine à décider plus d'un vote, excitait l'appétit de tous les passans; Mme. Seigneur ne résiste pas à la tentation. Monsieur, dit-elle au rôtisseur, combien me voulez vous vendre ce bel animal?—Quatre fr. cinquante centimes.—C'est bien cher.—Allons, donnez quatre fr. et prenez-le.—Je le veux bien, mais assurez-moi que les apparences ne sont pas trompeuses, car mon mari qui est recruteur et marchand de [illegible], a fait dernièrement chez vous emplette d'une volaille aussi amère dans le fond, qu'elle était gracieuse dans la forme.—Vous serez contente de mon dindon; je ne pourrais pas donner mieux à M. P....—Je vais vous dire, c'est que nous sommes beaucoup de monde à dîner, et le dindon ne suffira peut-être pas. Si on y joignait ce joli petit poulet que je vois là? Est-il bien cher ce petit poulet?—Mon dieu! non. Cinquante sous.—C'est à dire quarante.—Allons, les deux pièces pour six francs, et que ce soit fini.

Le marché fait, on met aux mains d'un petit marmiton un plat contenant les deux volatiles, et beaucoup de sauce; car Mme. Seigneur a recommandé la sauce. Puis cette dame marche en tête du cortège, qu'elle arrêta dans une allée. "Mon cher ami, dit-elle alors au patronet, donnez moi ça, et faites-moi le plaisir d'aller me chercher une chandelle chez la fruitière voisine." Le petit garçon obéit, mais lorsqu'il revient, tenant la chandelle, il se trouve seul dans l'allée. Femme, plat, dindon et poulet, tout avait disparu.

Traduite ce matin pour sa petite espièglerie gastronomique, devant le tribunal correctionnel, Mme. Seigneur, qui en est à sa première condamnation recommandant peu favorablement, a été condamnée de [illegible] à une année d'emprisonnement.

Le nommé Royer, qui aux assises de l'Orne du mois de juillet, avait été condamné à mort à l'unanimité pour avoir empoisonné une famille entière et qui fut en outre, dans le cours des débats, fo tement soupçonné d'avoir empoisonné son enfant naturel et sa propre femme, vient d'obtenir une commutation de peine. Royer est le frère d'un ecclésiastique, et, dans le canton dont ce scélérat était l'effroi, on dit généralement, et on est bien convaincu, que c'est aux démarches, d'ailleurs fort naturelles, de ce frère, qu'il est redevable d'une faveur aussi inattendue.

Scipion Mulon, dit l'Africain, et sa femme, Constant Richard, accusés du vol des diamans de Mlle. Mars, ont été extraits aujourd'hui de la Force, et conduits à la Conciergerie, pour conférer avec leurs conseils, et subir leur dernier interrogatoire devant M. le président des assises. La cause est fixée au 31 de ce mois.

(Paris, 18 Mars.)

POESIE.

FUYEZ L'AMOUR.

Fuyez l'amour et ses charmes trompeurs;
Ah! jouissez de votre indifférence;
Chaîne d'amour n'est pas toujours de fleurs;
Non, maintenant j'en ai bien l'assurance.
Fuyez l'amour.

Fuyez l'amour: s'il promet le bonheur,
De ce perfide, hélas! c'est une ruse;
Vous jure-t-il une éternelle ardeur,
Méfiez-vous: c'est ainsi qu'il abuse.
Fuyez l'amour.

Fuyez l'amour: il soupire, il se plaint,
Jeunes beautés, résistez à ce traître;
A vos genoux un jour il se contraint,
Vous vous rendez.... il devient votre maître.
Fuyez l'amour.

DEMANDE d'emploi.—Une personne arrivant d'Italie, parlant passablement l'Anglais et le Français, désirerait se placer comme commis. On produira de bonnes recommandations. S'adresser au bureau de *l'Abeille*. 6 mai

Nouvelles Maritimes.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Tennessee, Fowler, New-York, [illegible] et Hutton.

Navire Salem, Richardson, Brême, P Frey et co.

Arrivés.

Bateau à vapeur Philadelphia, Beckwith, de Louisville, chargement 52 rouleaux cordages, 38 ps toile d'emballage, 267 boucauts tabac, 17 barils whiskey, 132 barils farine, 10 do huile, 3 [illegible], 4 bts 5 barils jambon, à Dicks, Booker et co. Wallace et Pope, J W Breedlove, E Russell et Burstow, A R Taylor, Reynolds, Byrne et co. Townsley et Pricen, Gordon, Forstall et co. J Mercier, C D Jordan, Yorke, McAllister et [illegible] passagers.—Il annonce que la rivière monte.

Brick Albert, Mitchel, de Boston, avec de la glace à J Touro.

Bateau à vapeur Ontario, Harris, de l'île de March (P. St. Mary) avec 117 boucauts sucre à Mr. March à bord; 22 do à L. Millaudon—5 passagers.

Entré.

Navire Eugène, de Cole, Liverpool, avec mds. quincaillerie, fayance, etc. à W D Jolly; S W Oakey et co. Thompson et Grant; Denniston et co. Kennedy et Duchamp; Phelps et Babcock; Martineau; Hill et Henderson; W G Hewes.

Partis.

Hier soir, bateau de remorque Atlas, pour la Balize et la Passe S. O. avec les navires John Hale, pour Havre, le navire Charleston, pour la Havane, et le brick Hayden, pour Port-au-Prince, à la remorque.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI 22 MAI 1828.

LE SOURD

ou

l'Auberge Pleine,

Comédie en un acte de Desforges.

Suivie d'une Représentation du

Charlatanisme,

Vaudeville en un acte de Scribe.

Le spectacle sera terminé par

WERTHER

ou

Les égaremens d'un cœur sensible,

Vaudeville en un acte de Desaugiers.

MERCREDI 28 MAI 1828.

Pour la clôture et au bénéfice de Mr. J. Davis.

La 1ère. Représentation de la reprise de BENIOUSKI,

Opéra en 3 actes, musique de Boieldieu, avec de grands changemens et un nouveau troisième acte, tel qu'on le joue aujourd'hui à Paris.

Incessamment.—La première représentation du HUSSARD DE FELSHEIM, vaudeville nouveau en 3 actes.

L'AGENT du *Courrier des Etats-Unis*, se propose de parcourir tous les villages de quelque importance de la Côte, et se fera un plaisir de faire payer toute espèce de dettes dont on lui confierait le recouvrement, moyennant un intérêt modéré. 22 mai.

POUR BORDEAUX.

Le navire neuf doublé et chevillé en cuivre, de première classe, le MERIDIEN, capt. Adams, ayant la majeure partie de son chargement engagée, et allant à bord, sera expédié promptement. Ce bâtiment connu par sa marche supérieure, ayant de emménagemens commodes et spacieux, peut recevoir une vingtaine de passagers.—Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

JULES LEBLANC.

20 mai. Rue Royale, No. 182

SOIXANTE caisses Vin de Champagne 1ère. qualité en débarquement du navire Crescent venant du Havre—à vendre par J. LEBLANC.

16 mai. Rue Royale.

DEMANDE D'EMPLOI.

UN jeune homme marié, habitué aux travaux d'une habitation, connaissant la conduite des esclaves, désirerait trouver à s'employer comme gérant. Parlant facilement les langues française et anglaise, il pourrait aussi s'occuper de l'éducation des enfans de l'habitant qui l'honorerait de sa confiance. S'adresser, pour plus amples renseignemens, au Docteur Thomas, à l'encoignure des rues Royale et d'Orléans. 21 mai.

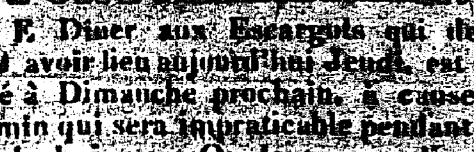

HOTEL

PONTCHARTRAIN.

LE Diner aux Escargots qui devait avoir lieu aujourd'hui Jeudi, est renvoyé à Dimanche prochain, à cause du chemin qui sera impraticable pendant une couple de jours. On donnera un diner du même genre, tous les Jeudis et Dimanches, à table d'hôte, à raison d'une piastre et demie. 15 mai

BONNE AFFAIRE.

ON désire vendre une négresse américaine, acclimatée; elle est bonne cuisinière et blanchisseuse et fidèle sujet. Elle est garantie des vices et maladies prévus par la loi. Comme le propriétaire ne s'en défait que parce qu'il quitte le pays, il ferait des *sacrifices*.—S'adresser à ce bureau. 13 mai.

$10 DE RECOMPENSE.

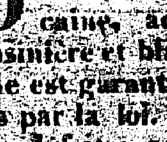

Deux chevaux américains, l'un est vieux, très gros, maigre et blessé dans sur le Garrau, l'autre noir, petite étoile blanche au front, une grosseur, occasionnée par le frottement de la sangle, à l'articulation du haut de la jambe gauche, ont été volés Mardi 29 Avril dernier.

La récompense de dix piastres, est acquise, à celui qui les ramènera au soussigné, rue de l'Esplanade No. 146.

Fs. LABROUCHE DUSIN.

9 mai—3

DEMANDE.

UN élève en pharmacie bien recommandé, trouverait à s'employer en s'adressant au bureau de cette feuille. 23 avril.

Ventes Publiques.

PAR J. LE CARPENTIER.

SAMEDI prochain 24 du courant, il sera vendu, à 10 heures et demi du matin, devant son encan, sans réserve, pour clore diverses factures, 48 pipes Eau-de-Vie de N. York; 10 do. do. de Cognac (marques de Seignette).—Conditions comptant. 22 Mai

PAR J LE CARPENTIER.

IL sera vendu, le Samedi, 24 du courant, à son encan, d'ordre des syndics des créanciers de Souza aîné.

Toutes les marchandises et effets abandonnés par ledit Souza aîné à ses créanciers. 17 Mai

COUR DES PREUVES.—Jeudi 5 Juin 1828, J'exposerai en vente au café de la nouvelle bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu A. Marigny Dauterive, un Terrain situé au faubourg Lacourse, rue Lacourse, entre les rues Religieuse et St. Jean-Baptiste, désigné par le No. 11 de Ilet No. 2; un lot de terre situé dans la paroisse Lafayette, du côté est du bayou Queue de la Tortue, ayant 40 arpens de face sur 40 arpens de profondeur, borné des deux côtés par les Etats-Unis.

Conditions.—Le terrain faubourg Lacourse, six et 12 mois; et le lot de terre paroisse Lafayette à 1 an de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

7 Mai CHAS. BLACHE, Dép. Rég.

AVIS.—L'agent chargé de la souscription pour le Courrier des Etats-Unis journal français qu'on publie à New-York, étant sur son départ, invite les personnes qui désireraient s'abonner de s'adresser à l'imprimerie de *l'Abeille* ou du *Courrier*, afin que leurs noms soient transmis immédiatement, à New-York, et que le journal leur soit envoyé de suite. 17 mai.

LE COURRIER DES ETATS-UNIS.

JOURNAL Politique et Littéraire, publié en Français, à New-York.

Ce Journal parait tous les Samedis et est imprimé sur beau papier, format grand in-4° en huit pages.

On souscrit en ville au bureau de l'Abeille.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Le Courrier des Etats-Unis paraîtra tous les samedis soir.—Le prix est de *huit dollars* par an payables à l'expiration du premier semestre, non compris le port.—Les souscriptions subsisteront jusqu'à la notification régulièrement faite que l'abonné veut cesser de l'être. Néanmoins, tout nouveau semestre commencé sera achevé.—Les personnes qui habitent des lieux où le journal n'a pas d'agens, sont tenues de payer d'avance le montant de leur souscription. 10 mai.

SANGSUES à 50 cents.

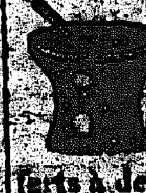

A VENDRE chez FORESTIER & Co. au coin des rues Royale et St.-Pierre.

Les articles suivans sont offerts à des prix modérés, savoir:

Elexir anti-glaireux du Dr. Guilhé
6 livres sulfate de quinine
Bandages herniaires, sondes
Bougies et canulles en gaume élastique
Piluliers à l'usage des pharmaciens
Boîtes en cartons assorties
Blanc des sultans pour adoucir la peau
Rouge pour la toilette
Pastilles de sérail pour parfumer les appartemens
Baume de copahine inodore
Moxa Japonais &c. &c. 18 avril

Chapeaux Blancs, de castor.

NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire Talma, un assortiment de CHAPEAUX BLANCS, de première qualité et de la dernière mode de New-York.

23 avril

LE SOUSSIGNE' vient de recevoir par le navire Martha, venant du Havre, 6 livres Sulfate de Quinine, 4 onces Acétate de Morphine, 12 douzaines Bandages herniaires assortis, 50 Seringues à pompe, 10 douzaines Peaux d'agneaux moelleuses, 12 do. Boules de Mars, 72 do. Flacons à l'émeri de 8 à 4 once.

250 grandes et demi-bouteilles de l'élixir tonique anti-glaireux, du Dr. Guilhé.

Et par le navire Zila, de Bordeaux: La Poudre et la Liqueur Végétales de Busseuil, combinées dans leur emploi, approuvées par la commission chargée d'en faire l'examen, et nommée à cet effet par son excellence le ministre de l'intérieur, pour la conservation des dents; la fraîcheur et la propreté de la bouche, ainsi qu'un assortiment de brosses à dents de meilleure qualité.

24 avril M. JAMBU.

A LOUER.

LE haut de la maison située en face de l'Hotel de Mme. Herries, rue Chartres, entre St. Louis et Toulouse. Le propriétaire ne désirant la louer que jusqu'à la fin d'Octobre prochain, ce local pourrait convenir à quelques médecins ou autres, dont la profession exige la présence en cette ville dans le courant de ce tems. S'adresser pour le prix, qui sera raisonnable, à Louis T. Caire, Esq. qui en occupe le bas. 26 avril.

AVIS.—MM. Moreau Lislet et Pierre Soulé avocats près des tribunaux de cet Etat, ont fait une société pour l'exercice de leur profession. Leur étude est rue St. Louis, au premier étage de la maison occupée par l'encan de Mr. Boyd, vis-à-vis le bureau des hypothèques.

20 mai—3

ARRIVE' par la Roxelane, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:

Fromage de Hollande, dit tête de mort,
Fromage de Gruyère de la Suisse.
Pruneaux de Tours en boêtes de dix livres.
Figues de Marseille,
Sardines à l'huile de Nantes, &c. &c.

8 mai. F. BERTOULIN.

Mr. AUBERT

HORLOGER, rue de Chartres, près de la pharmacie de Mr. Blancher, étant malade et devant partir sous peu de jours pour l'habitation de M. Sauniat père, prie les personnes qui lui ont confié des montres, de vouloir les retirer tout de suite. 12 mai—2

SUCRE.—Les soussignés offrent à vendre, 100 boucauds Sucre première qualité sur une habitation à 10 lieues de la ville. S'adresser à

1er mai JOHN HAGAN & Co.